Nos mobilisations

- **Contre les violences faites aux femmes**
- **En faveur d'une loi abolitionniste du système prostitueur**
- **Contre la lesbophobie**
- **Contre la GPA – Mères porteuses**
- **[En cours : réflexion sur les droits individuels]**

Violences faites aux femmes :

[News letter n°8 du Collectif National pour les Droits des Femmes]

6000 personnes ont manifesté le 5 novembre à Paris contre les violences faites aux femmes, rassemblées à l'initiative du Collectif national pour les Droits des Femmes et de plus de 60 organisations signataires, associations féministes, syndicats et partis politiques de gauche et d'extrême gauche.

Avec les affaires DSK, Tron et Mahéas, est apparue au grand jour, après 40 ans de luttes des féministes contemporaines, les entraves, que nous connaissions, à la prise en compte des violences faites aux femmes en France. L'expression d'un sexisme décomplexé, l'ignorance des conséquences de ces violences, la suspicion récurrente contre les victimes, ont provoqué l'indignation des féministes et avec elles d'un grand nombre de personnes en France. Parallèlement, se manifestent des résistances évidentes à l'application de la loi du 9 juillet 2010, dernière en date des lois contre les violences obtenues grâce à la mobilisation des féministes.

C'est pour réagir de façon unitaire et massive contre cette situation que cette manifestation s'est déroulée de la Bastille à Matignon. Nous avions demandé un rendez vous au Premier Ministre. Cette demande n'a pas été honorée, nous la réitérons : la lutte contre les violences n'est pas un fait divers, c'est un phénomène sociétal qui s'appuie sur toutes les inégalités exercées à l'encontre des femmes. Elles doivent être « traitées » au plus haut niveau.

Surtout nos revendications restent entières : une loi cadre, comme en Espagne, un contrôle de l'application des lois sur les violences par le biais de la création d'une commission de contrôle multipartite : pouvoirs publics, parlementaires et associations, et que les associations féministes de soutien aux victimes conservent les missions de service public qui leur sont conférées avec notamment une augmentation de leurs moyens financiers. Nous revendiquons en outre des mesures qui ont trait à l'amélioration de la loi du 9 juillet 2010.

La lutte contre les violences faites aux femmes est un enjeu de démocratie dans notre société. Elle continuera tant que ces violences seront perpétrées.

Mobilisation en faveur d'une loi abolitionniste du système prostitueur

Trois associations ont lancé un appel à "l'abolition" de la prostitution en France, invitant à le signer pour "soutenir la mobilisation en faveur d'une loi abolitionniste du système prostitueur", ont-elles annoncé lundi dans un communiqué [voir ci-dessous]

L'appel est accessible sur le site www.abolition2012.fr

Nous en profitons pour rappeler :

- Notre Café lesbien Mardi 22 novembre à19h aux 3G sur la prostitution. Le Mouvement du Nid projettera un documentaire et animera avec le CEL cette soirée.

- La grande manifestation transfrontalière au Perthus Samedi 26 novembre contre le proxénétisme, les clients prostitueurs et la banalisation de la marchandisation des corps. Initiative du Collectif 66 des droits des Femmes en lien avec des associations féministes espagnoles et le Collectif 13 DDF

(Départ de Marseille 6h30. Nous y serons. Inscrivez-vous sur celmrs@gmail.com)

L'Amicale du Nid, la Fondation Scelles et le Mouvement du Nid lancent l'appel "Abolition2012", qui demande notamment "l'interdiction de tout achat d'actes exuel et la pénalisation des clients", "le renforcement de la lutte contre toute forme de proxénétisme", et "la suppression de toutes les mesures répressives à l'encontre des victimes de la prostitution".

Les trois associations organisent pour cela samedi "une grande convention abolitionniste" à l'Assemblée nationale qui rassemblera "de nombreuses associations et personnalités", pour évoquer "les incohérences des politiques publiques", le "défi de l'information, de la formation et de la prévention", et "le défi des alternatives à la prostitution".

"Tout acte sexuel non désiré constitue une violence", insistent les associations, qui affirment qu'"en payant pour obtenir un rapport sexuel, le client prostitueur impose sa volonté au mépris de l'autre et de son désir", et qu'"en plaçant le corps humain dans le champ du marché, la prostitution porte atteinte au principe fondamental de respect de la dignité de la personne".

Dans cet appel, elles demandent également "la mise en place de moyens de protection et d'accompagnement social, incluant l'accès à la santé et au logement pour les personnes prostituées", "la mise en place de véritables alternatives à la prostitution", et "une politique ambitieuse d'éducation à une sexualité libre et respectueuse de l'autre, et à l'égalité entre les hommes et les femmes".

En avril, une mission d'information de l'Assemblée nationale, dirigée par les députés Danielle Bousquet (PS) et Guy Geoffroy (UMP), a rendu un rapport proposant notamment de sanctionner les clients ayant recours à la prostitution de six mois de prison et d'une amende de 3.000 euros.

Ce rapport a été suivi en juin par une proposition de résolution déposée à l'Assemblée nationale et signée de députés de tous bord (PS, Parti de gauche, PCF, Verts, UMP, Nouveau Centre).

Lesbophobie

UN PAS EN AVANT, TROIS PAS EN ARRIERE

Communiqué de la Coordination Lesbienne en France - 1er octobre 2010
http://www.coordinationlesbienne.org/spip.php?article18

La COORDINATION lesbienne en france (CLF) revient sur les cas de lesbophobie En 2009, une série d'agressions et de violences lesbophobes dont récemment un viol punitif à Béziers ont ému une partie de l'opinion publique. La Coordination Lesbienne en France revient sur ces cas de lesbophobie avérés (texte paru en 2009 dans Lesbia Magazine)

UN PAS EN AVANT : DES MEDIAS PLUS EFFICACES POUR VISIBILISER DES AGRESSIONS LESBOPHOBES

Depuis quelques années, les associations mixtes LGBT telles par exemple l'inter-LGBT, le CCH, SOS Homophobie….et le mouvement féministe, s'impliquent davantage pour dénoncer les violences et discriminations lesbophobes. A présent, les discriminations, agressions et violences subies par les lesbiennes suscitent des réactions rapides et unanimes : messages de soutien, communiqués de presse relayés par des dizaines de sites d'informations LGBT (on peut d'ailleurs s'enthousiasmer ici sur la puissance d'Internet et les possibilités d'action que le bon usage de la toile procure aux associations militantes) fusent de part et d'autre.

Ainsi le travail persévérant de la Coordination Lesbienne en France (CLF) pour nommer la lesbophobie dès 1998, en explicitant ses spécificités ne fut pas vain.

De plus, la presse généraliste et audio-visuelle, jusqu'alors plutôt frileuse sur le sujet, s'est emparée du sujet comme ce fut le cas dernièrement du Parisien, du Républicain, de France 2 et France 3 pour l'affaire d'Epinay sous-Sénart.

C'est un grand pas en avant qui sensibilise le grand public et montre bien que si l'on s'attaque à l'une d'entre nous, l'affaire sera portée au grand jour et une chaine de solidarité pourra se mettre en place. Pour toutes les lesbiennes qui vivent aujourd'hui des situations de lesbophobie, l'exemple médiatisé du procès gagné d'Epinay -sous-Sénart et des autres affaires relayées ces dernières années par la presse pourrait les encourager à résister à leur tour et intenter une action en justice

un autre pas à franchir : une attitude et une communication responsable

Si nous pouvons nous réjouir de ces avancées, nous regrettons la tendance actuelle qui est de pointer certaines populations et catégories sociales. En effet, des écrits, des discours culpabilisant, amplement repris par les médias, dénoncent de nouvelles sorcières : les banlieues présentées comme responsables de tous les maux.

Or, la lesbophobie et toutes violences discriminatoires s'expriment dans toute la société, dans toutes les classes socio- culturelles, certes sous des formes parfois différentes. Si des lesbiennes sont agressées en Banlieues, elles le sont tout autant ailleurs lorsqu'elles vivent dans la visibilité. Pour preuve la série d'agressions lesbophobes de ces derniers mois qui ont eu lieu dans les villes de : ALBI, METZ,

SEGRÉ, BEZIERS et pour la banlieue parisienne en deux endroits seulement : BONDOUFLE et ÉPINAY-SOUS-SÉNART. On pourrait ajouter à ces villes comme en témoignent les procès de ces dernières années soutenus par la CLF : AMIENS, LILLE, MONTPELLIER et pour la banlieue la seule place de MONTREUIL. !

Optons pour une communication responsable : nous ne sommes pas là, en tant qu'association pour hurler avec les loups ! Et à titre individuel, méfions nous de ceux ou celles qui en appellent aux affects et non à l'intellect de leurs lectrices-lecteurs ou de leur auditrices-auditeurs, parfois à des fins manipulatrices. Ne créons pas de nouveaux ghettos.

DEUX PAS EN ARRIÈRE, UN RENDEZ-VOUS MANQUÉ...

On serait tentées, par ailleurs, de penser, - c'est d'ailleurs le sens de certains discours alarmistes et victimisants, - que les violences faites aux lesbiennes ont augmenté ces derniers mois. Cela rejoint l'éternel débat qui concerne les violences faites aux femmes -dont la lesbophobie fait partie- en posant la question suivante : est-ce que les violences faites aux femmes et aux femmes lesbiennes augmentent ? ou est-ce que les femmes et les femmes lesbiennes se manifestent davantage ? »

Il est difficile de répondre à cette question faute d'enquêtes et de données de comparaison, les deux suppositions sont possibles : une plus grande visibilité lesbienne et une plus grande médiatisation des procès pourraient exposer à la répression des femmes libres et sexuellement indépendantes du pouvoir des hommes. Cette nouvelle visibilité pourrait, aussi , inciter les lesbiennes à dénoncer les agressions qu'elles subissent. Toutefois, la prudence serait de se contenter de dire que la lesbophobie est bien vivante et perdure et de poser cette autre question : Est-ce que tout a été fait ou est fait pour combattre la lesbophobie ? La réponse est évidente : c'est NON ! Grâce aux luttes des associations LGBT, nous avons vu, depuis quelques années, s'étoffer le corpus législatif pour réprimer les violences et discriminations commises en raison de « l'orientation sexuelle ». Toutefois, il ne s'agit quasiment que d'un volet pénal.. La répression, n'est pas tout. Il faut sensibiliser, changer les mentalités, ce qui demande d'agir en amont. Il est urgent de légiférer pour instaurer une politique éducative qui préconise une éducation non sexiste, non lesbophobe et non homophobe, qui combatte les stéréotypes, qui soit dispensée aux enfants dès le plus jeune âge (et aux adultes aussi ?! ….)

A ce sujet, la CLF déplore que la proposition de loi intitulée « Violences faites aux femmes : Renforcer la protection des victimes, la prévention et la répression » votée le 25 février dernier à l'Assemblée Nationale, n'ait pas intégré des mesures éducatives concernant la lesbophobie. La mission d'évaluation, à l'origine de cette proposition de loi, avait auditionné la CLF à l'occasion de ses travaux préparatoires. Mais celle-ci s'est sentie trahie par des « représentant-e-s du peuple » qui, dans un premier temps, avaient entendu et reconnu ses préconisations mais ne les ont pas prises en compte dans le texte de loi final. Hélas, l'affaire de lesbophobie de Béziers confirme qu'il y a urgence. Quand les lesbiennes seront-elles considérées comme des femmes et des citoyennes à part entière ?

UN PAS EN AVANT : LA SOLIDARITE LESBIENNE

Dans le cas d'Epinay sous Senart, l'affaire s'est réglée au cours de deux procès, le premier public et le second à huis clos pour juger les trois mineurs. Epreuves difficiles pour Cynthia et Priscilla puisque victimes et agresseurs se retrouvent presque cote à cote sur les sièges réservés à l'assistance avant de comparaître à la barre. Lors du procès public, le contraste était frappant, l'agresseur s'est présenté sans avocat, dans une grande solitude alors que les deux jeunes femmes étaient entourées par leurs parents, les représentantes de la CLF bien sûr et un groupe de jeunes lesbiennes qui les ont accompagnées tout au long de ces 4 mois de stress et d'angoisse. Manifestation concrète de sa solidarité active, la CLF, associée à l'une de ses associations membres, CQFD/Fierté lesbienne, a supporté la plus grande partie des frais de justice en prenant en charge les honoraires des avocates. CQFD/Fierté Lesbienne se réjouit de voir le fonds de solidarité, constitué de longue date, servir une fois de plus la cause des lesbiennes. Il a pour origine les excédents dégagés par les grandes fêtes lesbiennes-féministes organisées à son initiative jusqu´en 2005 à Paris, les soirs de juin des marches des fiertés LGBT. On mesure aussi, dans ces circonstances d'urgence, quelle force représente le réseau d'organisations lesbiennes non mixtes, actives sur le terrain et prêtes à se mobiliser. En témoigne l'initiative des associations Cineffable, le "Vendredi des femmes" du centre LGBT de Paris, les Bénines d'Apie et la Dixième Muse pour organiser une soirée au Tango en soutien à la CLF pour financer ses actions contre la lesbophobie.

ENCORE UN PAS EN AVANT :

les actions concrètes enrichissent nos pratiques et notre réflexion Partie civile au procès d'Epinay sous Sénart, les représentantes de la CLF ont du passer plusieurs journées au tribunal. Côtoyer de près la façon dont la justice est rendue en France, pose question sur la pertinence des jugements et sur la capacité des peines à éclairer et faire évoluer les accusés. Ce constat a conduit la CLF à se poser en force de proposition, construisant, avec l'appui de l'association Contact Ile de France, un projet à but éducatif, alternative constructive aux travaux d'intérêt général imposés aux mineurs. Et, il est urgent que les responsables des programmes et actrices/acteurs de l'éducation ainsi que les politiques réfléchissent et mettent en place des actions d'informations et de sensibilisation contre les discriminations, en travaillant en collaboration avec les associations de défense des droits des LGBT.

Pour La Coordination Lesbienne en France (CLF) : Marie-Josèphe Devillers, Jocelyne Fildard, Catherine Morin-Le Sec'h

Mères porteuses – GPA

Les campagnes en faveur de la *légalisation de la Gestation pour Autrui*, sont de plus en plus insistantes. En juillet dernier, une agence américaine est venue à Paris proposer des bébés clef en main (choix des donneuses d'ovocytes sur catalogue, sélection des mères porteuses sur leur performances...). Exprimer un point de vue fort, résolument *contre la GPA* nous a semblé nécessaire dans ce contexte. La Coordination Lesbienne en France, le Planning Familial, la Cadac, partagent une

position commune sur le sujet et communiquent ensemble pour mieux clarifier les enjeux de la GPA et argumenter contre sa légalisation.
Il en est résulté un texte intitulé «Pourquoi nous sommes contre la Gestation pour Autrui !» que nous vous communiquons ci-dessous.

Pourquoi nous sommes contre la Gestation pour Autrui (GPA) !
(Recours aux mères porteuses)

Notre législation qui s'oppose à la commercialisation du corps humain et qui stipule, sans discussion possible, que "la mère est celle qui accouche" fait barrage au recours à la gestation pour autrui (GPA). Les tenants de la GPA s'emploient donc à faire sauter ces 2 verrous en relançant le débat en sa faveur à chaque révision de la loi de bioéthique. Des associations LGBT (Lesbiennes, gays, bisexuelles et trans) s'y associent, défendant la GPA comme l'une des réponses à leur demande homoparentale.

Le public, lui, est partagé entre un sentiment de révolte face à ce qui lui semble choquant au plan humain, une tentation compassionnelle vis-à-vis de la dramatisation de l'infertilité et de l'incapacité biologique des hommes à porter un enfant et enfin une sorte d'oblitération critique devant ce qu'on présente, à tort, comme une avancée des méthodes de procréation médicalement assistée (PMA).

La GPA est revendiquée au plan thérapeutique comme palliatif de l'infertilité (sont évoqués les cas de femmes nées sans utérus fonctionnel) mais aussi, de plus en plus, comme demande sociale. Ainsi, le bébé "clef en main" répondrait à une demande homoparentale "gay". Il constituerait une alternative aux procédures d'adoption parfois longues et aléatoires. Enfin, il pourrait satisfaire l'exigence de confort de certaines femmes en épargnant leur carrière et leur physique.

Une régression sociale constatée

Le revers de cette demande est une régression sociale féroce, observée partout où la libéralisation de la GPA s'est instaurée. Une véritable industrie de "location de ventres" et de commerce d'ovocytes se développe ainsi en Inde, en Ukraine et aux USA où des agences proposent une prestation aboutissant à la livraison d'un produit , "un bébé", avec choix sur catalogue des donneuses d'ovocyte en fonction de leur physique, sélection des gestatrices sur leurs performances et procédure juridique organisant la filiation.

Tout y repose sur un dispositif contractuel d'essence libérale qui spécifie les obligations et droits des deux parties : les critères de sélection de la gestatrice, ses obligations tout au long de sa grossesse, les dédommagements financiers, les conséquences de retrait du contrat avant terme... Il est symptomatique d'apprendre que les gestatrices sont, en Inde et en Ukraine, des jeunes femmes pauvres tandis qu'aux USA elles se recrutent parmi les mères au foyer, c'est à dire parmi les femmes sans revenus propres !
Face à ces pratiques perçues comme "choquantes" s'est développée une demande d'encadrement, dite éthique, de la GPA où les conditions d'accès pour les demandeurs/euses et de participation pour les gestatrices seraient fixées, non plus par contrat, mais par la loi. Mais, pour nous, cette démarche "réglementariste" ne

saurait faire disparaître l'iniquité fondamentale de la pratique. Il ne faut pas oublier non plus que toute démarche législative d'ouverture de la GPA rendrait de facto cette pratique acceptable socialement.

Une vision de la société que nous ne pouvons partager

Derrière les arguments en faveur de la GPA se profile une vision de la société que, nous féministes et lesbiennes féministes, ne pouvons partager : l'épanouissement de l'individuE passerait par la mise en œuvre irrépressible d'un projet parental organisé autour de la sublimation du lien génétique. La société devrait s'employer par tout moyen, y compris en légiférant, à satisfaire cette demande, même au prix de l'instrumentalisation d'une partie de nos sociétés, les femmes et de la marchandisation de leur utérus et ovocytes sans égard pour les principes d'égalité et d'équité. Pour y parvenir, on s'appuie sur les ressorts classiques de l'aliénation et de la domination : la glorification de vertus présentées comme "spécifiquement féminines" telles la générosité, l'altruisme, le don de soi, le bonheur et le rayonnement de l'état de grossesse, figeant ainsi les femmes dans ce rôle traditionnel auquel on voudrait les soumettre. Qu'on arrête de jouer les vieux couplets de l'ère patriarcale. !

L'histoire, elle aussi, est convoquée pour tenter de prouver l'enracinement de cette pratique dans notre culture. A l'appui, des cas de dons d'enfant mais qui relèvent à l'analyse, soit de situations de subordination (Sarah et sa servante Agar dans la bible), soit de partage d'autorité parentale (confier un enfant à un couple infertile ou soulager une famille trop nombreuse en prenant en charge l'un des enfants). Qui plus est, ces exemples viennent d'époques où la justification sociale de l'existence des femmes passait par leur capacité de procréation, l'une des impositions du système patriarcal.

Un détournement des luttes féministes

Argument de choc, les gestatrices et fournisseuses d'ovocytes sont libres, avance-t-on, de cette liberté revendiquée par les femmes dans les années 1970. Voici un exemple typique de récupération et de détournement des luttes unitaires féministes. En affirmant "Notre corps nous appartient" il s'agissait alors de lever la contrainte reproductive que la société imposait aux femmes en permettant à toutes de pouvoir accéder à la contraception, à l'avortement gratuit et ainsi maîtriser la maternité. Échapper à cette astreinte devenait un "levier" pour libérer le corps des femmes, support d'oppression sociale et patriarcale. Avec la GPA, pas de volonté de libération collective, mais la mise en avant d'une vision strictement individuelle "chaque mère porteuse est libre de disposer de son corps", argument utilisé pour faire barrage à une réflexion sociale.

D'autres voies sont possibles

Loin de nous l'idée de juger, a fortiori de condamner, les individuEs qui en tant que gestatrices ou en tant que demandeurs/euses entrent, ou sont entréEs, dans un processus de GPA. Nous ne nous positionnons pas en moralistes, nous ne réfléchissons pas au niveau individuel, mais globalement au niveau de la société toute entière. Comme d'autres, ces IndividuEs subissent la pression de la société et

le poids de la norme sociale qui imposent la parentalité dans le cadre du couple, de la sacrosainte famille, au besoin modernisée en y incluant le couple homosexuel. Plus que jamais cette norme est à déconstruire.

Ce qui se construit autour de la GPA est significatif de la progression de l'idéologie néolibérale qui, comme le montre Jules Falquet dans son livre « De gré ou de force, les femmes dans la mondialisation », fait de plus en plus entrer les femmes dans le rôle de femmes de service.

Service qui se décline maintenant en service à la personne, service sexuel dans la prostitution et ici service procréatif avec la GPA.

De cela nous ne serons jamais ni les alliées, ni les complices

Pourtant, il est envisageable, en ouvrant le champ du possible et avec une vision progressiste de la société, d'envisager d'autres dispositifs ou de promouvoir d'autres pistes plus centrées sur la question du bonheur de l'enfant.

- L'adoption plénière accessible à toutes et à tous, aux homosexuels, aux lesbiennes, aux hétérosexuels ..., à toute personne qui remplit les conditions énoncées par la loi, sans exigence de fonctionnement en couple ;

- La généralisation de l'accès à la PMA pour les femmes ;

- La possibilité d'une éducation collective sans appropriation de l'enfant par le biais de l'adoption simple, de l'accès à la coparentalité ou à la beau-parentalité.

Coordination Lesbienne en France (CLF) clf.info@yahoo.fr
Coordination des Associations pour le droit à l'Avortement et la Contraception (CADAC) colcadac@club-internet.fr
Planning Familial (MFPF) www.planning-familial.org

Diffuser cette position dans vos réseaux serait une manière concrète de vous associer à cette campagne contre la légalisation de la GPA.

Nous tenons aussi ce texte à votre disposition sous forme de brochure papier (4 pages recto-verso en demi format A4).

Pour obtenir des exemplaires papier de cette brochure, retournez ce message à clf.info@yahoo.fr.